

**CGT FINANCES PUBLIQUES - MONTREUIL**  
**CEN des 14 et 16 mars 2023 .**

**RELEVÉ DE DÉCISIONS**

**SEANCE du 14 janvier matin :** *du matin à la pause de l'après-midi*

objet : **revendicatif**

Présidence : Clémence THOMAS, RDD: Fred SOTTET et Sylvain BERNARDEAU/ présence 39.

+ invités : Cécile MAZAUD(BN), Laurent PERIN(FD), Patrick DESIRE(UFSE) et Bertin CHENILCO(DOM)

**Débat revendicatif général après le rapport introductif de Fanny De Coster** (cf fin du RDD):

Les éléments portés au débat ont été la question des possibilités pour renforcer la mobilisation, dans et hors de la DGFIP, la mise en place d'une caisse de grève de notre syndicat, mais aussi des nombreuses interpellations des camarades surtout de la sphère foncière par rapport à la mise en place de GMBI et aux problématiques de coupures informatiques récurrentes pour tous les agents.

**Synthèse proposée par la secrétaire générale:**

Un projet d'HMI intersyndicale sur les problématiques du cadastre est en cours de finalisation et le BN étudiera la possibilité d'un droit d'alerte au prochain CSAR(FS) sur les conséquences psycho-sociales (RPS) sur les agents concernés. Ce droit d'alerte pourrait aussi se décliner au niveau local... Encore faut-il bien expliquer aux camarades comment s'en emparer !

Une démarche similaire pourrait être initiée sur les risques psycho-sociaux liés aux dysfonctionnements de l'informatique à la DGFIP de plus en plus fréquents et massifs.

Proposition de deux expressions (sections / adhérents) pour renforcer la mobilisation après le 15 mars, en étendant les motifs pour partir à d'autres problématiques : pouvoir d'achat, réformes de structures / conditions de travail. Appel à la « reconduction de la mobilisation », qui n'exclut pas la grève reconductible, en particulier en directions des nombreux collègues qui partagent le rejet mais ne font pas grève. En popularisant les actions fortes qui ont lieu dans certains départements (38, 66, 31) Expression proposée à l'intersyndicale.

Il est nécessaire de créer une caisse de grève (CGT FIP) dont les modalités seront étudiées dans l'après midi.

**Vote sur la synthèse proposée par Fanny:**

**POUR 38 ; CONTRE 0 ; ABST 0; NPPV 0**

**SEANCE 14 mars fin d'après-midi**

objet : Droits syndicaux et point de politique financière.

Présidence , RDD: Idem/ présence 38.

+ invités : Cécile MAZAUD(BN), Laurent PERIN(FD), Patrick DESIRE(UFSE), Nathalie BATTIN et Alain KAC (CFC) et Bertin CHENILCO(DOM).

**- Droits syndicaux :**

Pas d'accord trouvé avec tous les syndicats de la fédération depuis janvier donc une Direction fédérale a lieu le 21 mars pour trancher. Pour l'instant seuls les 11 % interpro ont été votés.

Tant que le volant des droits DGFIP n'est pas fixé précisément, la répartition et dotation des sections ne peuvent avoir lieu ce qui est très inconfortable pour tout le syndicat.

En tout cas nous devons plus que jamais savoir pour quoi et comment les différents droits syndicaux seront utilisés cette année 2023 pour tenter de gérer la pénurie des années 2024 à 2026.

**- Point orga:**

Malgré les remontées de plus en plus tardives des cotisations, il semble que le nombre de FNI 2022 pourrait approcher celui de 2021. De plus, de nombreuses adhésions sont réalisées dans les sections depuis janvier...

**- Politique financière :**

Reconduction de la convention avec le cabinet d'avocat, assortie comme l'an passé, d'une demande de subvention à la FD et à l'UFSE.

**POUR 37 ; CONTRE 0 ; ABST 0; NPPV 0**

Execution budgétaire 2022 avec un résultat de – 103 243 € car le produit des cotisations a baissé par rapport à celle de l'exercice 2021.

Au prévisionnel 2023 sont prévus 240 000 € de dépenses pour le congrès et une hypothèse d'exercice déficitaire de 222 000 €.

**POUR 34 ; CONTRE 0 ; ABST 0; NPPV 0**

Débat sur la constitution de la caisse de grève: l'administrateur financier propose de reconduire les modalités du précédent conflit de 2019-2020. La caisse sera alimentée par le résultat de la souscription, les versements des permanents nationaux et les dons reçus. Les sections instruiront les dossiers déposés par les camarades et le national effectuera les paiements.

**POUR 28 ; CONTRE 0 ; ABST 0; NPPV 0**

#### **- Divers :**

Une négociation sur l'indemnitaire à la DGFIP devait avoir lieu en 2022 d'après le protocole de décembre 2021. Le DG se dit prêt à l'ouvrir à la demande des OS.

Les OS demanderont l'ouverture des négociations quand le conflit des retraites sera terminée et à l'issue de discussions intersyndicales sur les revendications à porter en commun.

#### **SEANCE 16 mars matin**

objet : Congrès du syndicat en juin .

Présidence : ,RDD: / présence : .

+ présence invités : Cécile MAZAUD (BN) , .

#### **- Congrès CGT FIP :**

**Constitution de la prochaine CEN** : 65 candidatures ont été reçues, 25 femmes et 40 hommes.

Une candidature est non proposée car avis défavorable de la section. Trois candidatures n'ont pas d'avis section.

Vu le déséquilibre en terme de parité, le BN a travaillé une liste pour y tendre le plus possible. Trois candidatures féminines ont été non proposées pour divers motifs (refus de faire du suivi de territoire ou autre). Au final, le BN propose une liste de 29 hommes et 21 femmes. Plusieurs régions n'ont proposé aucun(e) candidat(e).

D'autres explications ont été données sur les choix du BN, en particulier pour les régions présentant beaucoup de candidats (IDF, PACA). Les candidatures féminines ont été privilégiées pour tendre vers la parité.

La CEN a été appelée à voter sur les noms retenus par le BN et évoqués dans le débat. A l'issue de ce vote, aucun nom n'a été majoritairement non retenu. Donc sur le principe « pas de sortant, pas d'entrant », la liste proposée par le BN a été votée sans modification suite aux débats et au vote.

**POUR 25 ; CONTRE 8 ; ABST 3**

#### **SEANCE 16 mars après-midi**

Objet: Suite de la préparation du congrès.

Présidence : ,RDD : / présence : .

+ présence invités : .

**Constitution de la future CFC** : Il y a eu 12 candidatures, 5 femmes et 7 hommes.

La liste proposée au vote de la CEN comprend 5 camarades, dont deux sortants, 2 femmes et 3 hommes. Parmi les nouveaux, Martine Mercier, ancienne administrative au BN qui connaît bien les sujets polfi, et deux jeunes militants.

**POUR 21 ; CONTRE 6 ; ABST 3**

#### **- 53ème congrès :**

Débat sur l'opportunité d'émettre un avis sur la candidature de Céline Verzeletti, qui doit être officialisée dans les prochains jours. Le quorum de 23 n'étant plus atteint à ce moment, le vote est reporté, si la candidature est confirmée, lors d'une visio rapide avant le congrès.



## Rapport revendicatif CEN des 14 et 16 mars 2023

Depuis plusieurs semaines la population se mobilise contre la réforme des retraites. Cette mobilisation, ses suites et notre stratégie vont occuper une grande partie de nos débats aujourd'hui.

Au regard de cette mobilisation et de notre journée de grève du 15 mars 2023, ce rapport y sera donc essentiellement consacré, à l'exception de quelques points d'actualité, mais qui peuvent aussi être en lien avec la colère qui se manifeste dans la rue.

A l'international, s'agissant des mobilisations dernièrement, les manifestations se poursuivent en **Géorgie** malgré le retrait du texte très contesté impliquant que les ONG et autres indépendants qui bénéficient de plus de 20 % de financements étrangers sont considérés comme « agents étrangers ». Cette loi similaire à une loi russe promulguée par Vladimir Poutine dans la période récente met en grave danger la démocratie et la liberté d'expression. Les mobilisations massives se poursuivent pour une vision pro occidentale et une demande d'intégration à l'Europe plus populaire que jamais dans la population du fait de la menace Russe. Des exilés de Russie se sont d'ailleurs joints aux manifestations.

Le **8 mars** est une date significative, car des manifestations se déroulent le même jour partout dans le monde, et l'ampleur de ces manifestations ne fait que croître. A Madrid, comme depuis plusieurs années c'est une marée violette qui a déferlé. Au Mexique, les manifestations avaient surtout comme mot d'ordre l'arrêt des violences sexistes et sexuelles, rappelons qu'en 2022 près de 1000 féminicides ont été recensés. Cette journée du 8 mars met aussi en évidence les nombreux pays où les droits humains et particulièrement ceux des femmes sont bafoués, et dans lesquels les manifestations sont d'ailleurs interdites. En France, en pleine mobilisation contre la réforme des retraites qui sera encore plus injuste pour nombre de femmes, les mobilisations ont été importantes mais en dessous des enjeux, surtout dans un tel contexte, mais nous y reviendrons dans le rapport.

En Europe et avec un focus sur la France, la colère, mais aussi le désespoir, sont alimentés également par l'envolée des prix et de l'**inflation**.

En effet, l'inflation alimentaire n'en finit pas d'augmenter. Et elle augmente plus vite que l'inflation générale : elle a atteint 12,1 % en décembre dernier, 13,2 % en janvier et plus de **14 %** en février !

Mais la hausse des prix engendre aussi la hausse des profits !

Les profits de grands groupes agro-alimentaires n'en finissent pas de grimper. D'après l'INSEE, l'excédent brut d'exploitation sur la valeur ajoutée pour ces entreprises a atteint **+ 44,7 %** en 2022, soit son plus haut niveau depuis 15 ans.

Les revenus liés à la vente de produits de grande consommation (alimentation et produits de première nécessité) ont augmenté de **+ 8,6 % en un an, alors que les volumes de vente ont baissé de 5 %** ! La hausse des prix des produits frais a atteint plus de 30 % sur la même période. Une chose est sûre : les groupes ont tous augmenté leur chiffre d'affaires grâce à la hausse des prix.

Et pourtant, des aides privilégiées pour l'industrie agro-alimentaire sont versées aux grands groupes.

L'annonce, au Salon de l'agriculture, d'un plan d'aide de 500 millions pour l'industrie alimentaire (en plus de France Relance 2030) va bénéficier aux grands groupes et renforcera la concentration. Combien de PME, prises à la gorge par la grande distribution, seront obligées de mettre la clé sous la porte, ou d'accepter d'être rachetées ?

Pour notre camarade Jocelyne Hacquemand, secrétaire de la Fédération nationale agroalimentaire et forestière CGT : « Cela renforce le rapport de force des grands groupes au détriment des PME et va à l'encontre d'une relocalisation de la production, plus propice à l'environnement. »

Et au lieu de contraindre les industriels à brider leurs prix, de décider d'un encadrement des prix, le gouvernement ménage l'industrie agro-alimentaire et la grande distribution en proposant des lois (EGalim 1, 2 et EGalim 3 en cours, sur proposition de Renaissance). Ces lois protègent les intérêts des industriels au

lieu de protéger ceux des consommateur·rices et ne règlent rien en matière de pouvoir d'achat.

Les négociations commerciales vont se traduire par une inflation prévue entre 8 % et 10 % ; le panier anti-inflation est laissé au libre arbitre des enseignes de grande distribution. Résultat : d'après une étude UFC-Que Choisir, on y retrouve des produits bas de gamme, nutritionnellement mauvais.

Les plus précaires vont encore une fois être les plus touchés par cette inflation avec des salaires et minima sociaux qui ne suivent pas !

Face à toutes ces mesures qui vont à l'encontre du pouvoir d'achat, la CGT réclame l'augmentation des salaires avec un smic à 2000 euros, un encadrement des prix et la suppression de la TVA, au minimum sur les produits de première nécessité.

C'est dans ce contexte anxiogène et explosif que ce gouvernement se félicite du vote du Sénat de la contre-réforme des retraites.

Pourtant, depuis plusieurs semaines, la population se mobilise massivement contre la réforme des retraites. L'intersyndicale a appelé à mettre la France à l'arrêt le 7 mars, forte du soutien des 3/4 de la population et de 94% des actifs qui refusent le recul de l'âge légal de départ à 64 ans et l'allongement de la durée de cotisations.

Le 7 mars, 3,5 millions de personnes se sont mobilisées, par la grève et/ou la manifestation.

Malgré le succès populaire des mobilisations conduites par une intersyndicale unie, elles n'ont reçu aucune réponse de la part du gouvernement. La réponse du président de la République réaffirme le mépris total de ce personnage pour la population et les organisations syndicales. Ce déni de démocratie sociale participe d'une grave crise démocratique, qui peut conduire à une situation explosive.

Des moyens existent pour répondre aux revendications que nous portons, pour une retraite à 60 ans, le smic à 2000 euros, la revalorisation des pensions...

Dans la foulée du 7 mars, le 8 mars acte une mobilisation d'ampleur à l'occasion de la journée internationale de lutte pour les droits de femmes ; plusieurs centaines de milliers de manifestant·es se sont retrouvé·es dans plus de 200 lieux de manifestations ou d'initiatives organisées sur tout le territoire français pour dénoncer l'injustice sociale majeure de cette réforme des retraites.

Avec des salaires inférieurs de 25% à ceux des hommes, des temps partiels subis, des carrières hachées, un plafond de verre imposé, l'impact d'un recul de deux années de l'âge légal de départ à la retraite serait encore plus lourd pour les femmes.

Les femmes perçoivent des pensions inférieures de 40% à celles des hommes.

Ce sont 4 femmes sur 10 qui partent en retraite avec une pension incomplète, amenant à ce qu'elles soient deux fois plus nombreuses à subir une décote de leur pension ou à travailler jusqu'à 67 ans.

La journée de mobilisation du samedi 11 mars, si le nombre de manifestants fut un peu à la baisse, reste une belle journée participant à cette dynamique de masse engendrée le 19 janvier dernier. Ces manifestations du 11 mars ont encore vu des hommes et des femmes manifester pour la 1ère fois. Les manifestations ne se comparent pas, elles se cumulent et s'additionnent.

Au-delà de ces journées de mobilisation, déjà, dans de nombreuses entreprises, la reconduction de la grève et de la mobilisation, sous toutes les formes, a été décidée.

C'est le cas dans de très nombreux secteurs comme :

- les transports,
- l'énergie,
- les cheminots,
- les portuaires et dockers,
- l'audiovisuel public,

- l'agroalimentaire comme chez Carambar, la Seita, Volvic... qui reconduisent avec une 1h de grève par jour et par poste,
- chez Déliplanète où les salariés ont décidé d'allumer les fours avec 30 minutes de retard chaque jour,
- dans la métallurgie comme chez Industriel dans la Loire, les salariés ont décidé d'un débrayage de 2 heures 1 jour sur deux pour chaque équipe jusqu'à la fin de la semaine,
- chez Aubert Duval 2h à 3 heures par jour
- dans la chimie chez Praxaire en Ariège, plusieurs heures de grève par jour...

L'intersyndicale appelle à une nouvelle grève et mobilisation interprofessionnelle ce mercredi 15 mars, le jour de la commission mixte paritaire.

Cette semaine est d'importance, car le 49-3 peut être brandi, ce qui alimenterait une colère déjà bien ancrée.

À la DGFIP, au niveau de l'intersyndicale, des appels à la grève sont décidés à chaque journée interprofessionnelle, une demande de suspension du dialogue social a été faite, ainsi qu'une demande d'étalement des prélèvements des jours de grève.

La question d'une caisse de grève est soulevée. Nous devons aussi en débattre.

Certaines sections entrent dans la reconduction sous des formes diverses, reconduction de la grève comme en Isère, grèves tournantes par site comme dans les Pyrénées orientales, participation de militants et syndiqués aux blocages de routes et d'entreprises le matin, assemblées générales avec les agents, boycott du dialogue social... Au-delà des initiatives locales qu'aucun mot d'ordre national ne pourra remplacer, comment débattons-nous de l'élargissement de la mobilisation à la DGFIP et sous quelle forme, qu'impulsons-nous dans cette période qui, clairement, nécessite un durcissement de la mobilisation ?